

Mandelieu

## Port La Napoule : le quai de toutes... les polémiques

Port La Napoule, premier pôle de la Côte d'Azur dans le secteur du nautisme, est aujourd'hui saturé.

Du coup, sous la pression économique, la SA du Yacht-club du port a déposé auprès de la municipalité une demande pour la réalisation d'un nouveau quai d'accueil. Il permettrait ainsi l'amarrage de quatre navires de 45 mètres. Une enquête publique est actuellement en cours et s'achèvera vendredi prochain.

Le projet, soutenu par la municipalité, devrait consister en un prolongement de la digue existante jusqu'au phare. Jusque-là, pas de quoi s'affoler. Mais ce sont plus les procédés et la destination finale qui font tiquer à la fois les Amis de la Napoule, association de défense de l'environnement, et l'opposition municipale. « Au départ cette affaire a été présentée comme une simple étude en conseil municipal et aujourd'hui ça devient une enquête publique. Un vrai chantier avec des travaux où il va falloir reconstruire », peste Bernard David, leader de l'opposition. Ce dernier remet en cause l'enquête publique faite selon lui à minima.

« Il s'agit d'une enquête de droit commun alors qu'elle aurait dû se faire en fonction de la loi Bouchardeau relative à la protection de l'environnement.

### Enquête caduque ?

« De plus toute enquête publique se réfère au PLU et ce dernier vient d'être annulé, donc on peut considérer que le travail effectué sur ce dossier sera automatiquement caduc avec impossibilité de déposer un permis de construire. De son côté la majorité a voulu faire passer ça en catimini », approfondit Bernard David. Si ce dernier s'oppose aujourd'hui à ce projet, il faut tout de même rappeler que dans sa profession de foi de candidat à la mairie en 2008, il avait intégré un projet d'extension du port de la Napoule.

Mais plus qu'un débat administratif, ce qui dérange les détracteurs de cet aménagement, c'est son impact environnemental direct. Tant sur le plan visuel, qu'organique. Et de nombreux Napoléens ont déjà manifesté leur refus de voir s'ériger une barre d'immeuble flottant en face de leur château. Et qui mettrait selon eux à mal tout un écosystème. « Imaginez des



Elisabeth Valenti refuse de voir ce site préservé : « gâché pour de simples intérêts privés. » Mais le château étant classé, l'avis de l'architecte des bâtiments de France pèsera dans la balance. (Photo A.B.-J.)

bateaux de cinq étages en face d'un site classé. Ils vont empiéter sur l'entrée du port et l'espace de baignade de la plage du château. La qualité des eaux de baignades est déjà douteuse dans cette zone sans qu'on vienne en rajouter. Sans compter l'impact catastrophique sur la faune et la flore sous marine. On va chambouler tout un écosystème, pour satisfaire des intérêts privés », déplore Elisabeth Valenti, présidente des Amis de la Napoule.

Elle en a d'ailleurs référé au ministère de l'Écologie.

### « Stop aux mensonges ! »

Pour la SA Yacht-club, qui porte le projet, tout ceci n'est que vue de l'esprit. Voire allégations fallacieuses. « Je conçois que l'on puisse être contre ce projet, convient Éric Contençin, directeur du port. Mais je n'accepte pas que l'on serve des mensonges pour faire accréditer ses positions. Ce projet est dans le strict périmètre de la concession du port et on n'y dérogera pas. Quant à la problématique environnementale, je le répète : il n'y a pas de posidonies ni d'autres espèces protégées. Ce

que nous voulons, c'est mettre des bateaux dans un port. Sans que ça coûte un sou au contribuable. » Les travaux seront intégralement financés (à hauteur de 5 millions d'euros), par un actionariat privé. Et le directeur invoque des retombées économiques conséquentes.

Ses opposants ne l'entendent pas de la même oreille et comptent tout mettre en œuvre pour contrecarrer ces plans. En passant par le tribunal s'il le faut.

VINCENT BASSOULS  
vbassouls@nicematin.fr

## L'ombre d'Iskandar Safa

« Il y en a assez que le maire brade le patrimoine communal aux intérêts de spéculateurs capitalistes ! » Sans le nommer, Elisabeth Valenti évoque le cas d'un milliardaire déjà bien implanté sur la commune de Mandelieu. L'ombre du controversé Iskandar Safa plane sur ce projet d'aménagement du Port. Bernard David, leader de l'opposition municipale, lui, ne se couvre pas et ne mâche pas ses mots : il implique directement l'homme d'affaires Franco-Libanais, propriétaire d'un chantier de construction navale militaire et de luxe. « Deux de ces futurs emplacements sont d'ores et déjà réservés

par M. Safa. Nous le savons car nous avons vu ses architectes sur place. » L'élu n'hésite pas à pointer du doigt : « la très grande proximité entre cet homme et la majorité. On voit son nom partout et ça devient dérangeant qu'à lui seul il puisse détenir un pourcentage important de la commune. Si ça continue il fera la pluie et le beau temps à Mandelieu et ce n'est pas acceptable. » En mairie, on ne prête pas cas à ces allégations, préférant renvoyer la responsabilité de l'attribution des emplacements au gestionnaire du port. « C'est la SA du Yacht-club qui gère l'aménagement et la destination de ce quai comme elle l'entend et la mairie n'a rien à voir là-dedans. Sans connaître, de fait, le nom des propriétaires des bateaux concernés. »